



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

personnel

Question écrite n° 35126

Texte de la question

M. Michel Zumkeller attire l'attention de Mme la ministre du logement et de la ville sur la politique menée en faveur des personnes handicapées. Il souhaite connaître les actions menées dans son ministère pour permettre une meilleure accessibilité aux locaux, et une meilleure adaptabilité aux postes de travail.

Texte de la réponse

En ce qui concerne le personnel de son administration, le ministère du logement travaille en étroite collaboration, d'une part avec le ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire (MEEDDAT), qui assure la gestion des personnels (fonctionnaires, contractuels et vacataires) en poste au sein de la direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN), et d'autre part avec le ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville qui assure la gestion du personnel de la direction générale des affaires sociales (DGAS). La politique de gestion des ressources humaines de ces ministères a pleinement intégré l'exigence d'amélioration de l'emploi des travailleurs handicapés et d'insertion des agents en situation de handicap. Le plan triennal ministériel 2009-2011 pour le recrutement, l'insertion, le reclassement et le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés, doit conforter la mobilisation de l'ensemble des services en faveur de l'emploi de ces personnes. Les réponses apportées aux questions écrites, n° 35113 posée au ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, d'une part, et n° 35136 posée au ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville, d'autre part, donnent des informations précises en réponse à la question de l'honorable parlementaire. S'agissant, enfin, du cabinet du ministre du logement, son personnel ne comporte pas de personnes handicapées. Il est cependant à noter que lors de réunions ou de manifestations publiques organisées dans les locaux du ministère, comme les journées du patrimoine, et afin d'en faciliter l'accès aux personnes handicapées, des aménagements spécifiques sont mis en place. Le ministre attache la plus grande importance à ce que les personnes à mobilité réduite puissent ainsi participer pleinement aux réunions et manifestations organisées à l'hôtel de Castries.

Données clés

Auteur : [M. Michel Zumkeller](#)

Circonscription : Territoire-de-Belfort (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35126

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Logement et ville

Ministère attributaire : Logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 novembre 2008, page 9697

Réponse publiée le : 30 juin 2009, page 6691